

ANNULATION des CREDITS de 1.700.000 Frs aux articles 89 & 90 du Budget Primitif de l'ex/51 et ouverture de ces crédits à titre de subvention au COMITE des FETES

Le Maire donne lecture du rapport.

Approuvé
M. Duys le 16 avril 1951
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Peroux

Saint-Denis, le 31 Mars 1951

Mesdames,
 Messieurs,

Le Conseil Municipal a voté au budget de la Commune pour l'exercice 1951 au chapitre 1 les crédits suivants:

ART. 89: Fête Nationale du 14 Juillet	300.000 Frs
ART. 90: Autres Fêtes Publiques	1.400.000 Frs
Soit au total	<u>1.700.000 Frs</u>

Comme l'année précédente, ces sommes ^{étant} destinées à permettre de payer par le Comité des Fêtes de Saint-Denis les dépenses à effectuer pour toutes les fêtes publiques que la Municipalité de St-Denis doit organiser cette année: Réjouissances, Réceptions etc....; il y a lieu d'allouer à ce Comité le montant des crédits ouverts par le budget primitif aux articles désignés ci-dessus.

A cette fin, je vous propose donc, l'annulation totale des crédits inscrits aux articles 89 et 90 du Budget Primitif pour l'année 1951; et, pour maintenir l'équilibre budgétaire, de demander, par autorisation spéciale à l'Autorité Supérieure, l'ouverture d'un crédit de la même somme qui sera alloué, à titre de Subvention au Comité des Fêtes de Saint-Denis.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de voter:

- 1°) l'annulation totale des crédits ouverts au budget primitif de 1951 sous la rubrique:

Fête Nationale du 14 Juillet (art.89)	300.000 Frs
et Autres Fêtes Publiques (art.90)	1.400.000 Frs
Soit	<u>1.700.000 Frs</u>

Lu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Saint-Denis le 12 avril 1951
P. le Secrétaire Général,
le Chef de Division délégué
Signé: Gavarrin

2°) l'ouverture, au même budget, du crédit de UN MILLION-SEPT CENT MILLE FRANCS (1.700.000 Frs) qui sera alloué à titre de subvention au Comité des Fêtes de St-Denis pour la destination relatée dans le présent rapport./

Le 1er Adjoint Ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Le Maire met aux voix les propositions contenues dans le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 11 H.15'./

Le Secrétaire,

Osang

Les Membres,

Mercet de la Hoque
A. Larnet
Arnaud
Mme R. Charagny

L. Dupont

Michel Ferron

M. Bouchard

M. Roy



Le Maire Adjoint,

[Signature]

St-Denis